

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 21 février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 15 février 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUTL David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane.

SECRETAIRE DE SEANCE : LE BOUCHER Colette

Délibération 2022-015

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

RESSOURCES HUMAINES

CHARGE.E DE MISSION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le projet municipal 2020-2026 de Lamballe-Armor s'inscrit dans la proximité avec les habitants. L'un des axes politiques du mandat est d'encourager la vie associative sur le territoire en fédérant les associations entre elles et définissant une stratégie collective. Il s'agit de :

- Participer à la définition de la politique conduite en faveur des associations,
- Créer et animer un réseau des associations,
- Piloter le projet d'organisation des assises associatives,
- Conseiller et accompagner les associations dans les problématiques rencontrées,
- Contribuer à faire connaître les associations du territoire et valoriser leurs événements.

Pour mettre en œuvre ce projet, il est proposé de recruter un.e chargé.e de mission Développement de la vie associative, sous contrat de projet, de niveau catégorie A, pour une durée de trois ans.

Sous la responsabilité de la directrice de la Vie de la cité et en lien avec les élus, l'agent sera chargé de l'accompagnement des associations présentes sur le territoire de Lamballe-Armor et de la constitution d'un réseau et de son animation avec l'organisation notamment d'assises des associations pour 2023.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la création d'un poste de chargé.e de mission Développement de la vie associative et des assises, sous statut contrat de projet, de catégorie A, à temps complet, pour une durée de 3 ans,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

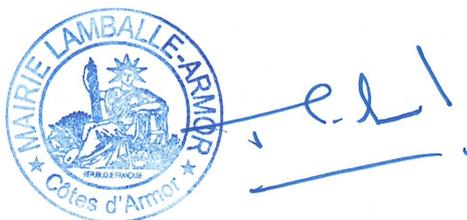
Contre : 8 – Mme GOASTER. MM. de SALLIER DUPIN (+ pouvoir de Mme MERIAN). GUYMARD. MEGRET. Mme LE BOUCHER. MM. BERNU. M'BAREK

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **28 FEV. 2022**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **28 FEV. 2022**

De l'affichage le **28 FEV. 2022**

*Pour le Maire,
Par délégation,*
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Lamballe-Armor, identical to the one above. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.